

**Zeitschrift:** Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels  
**Herausgeber:** Schweizer Hotelier-Verein  
**Band:** 10 (1901)  
**Heft:** 44

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Erscheint  
• • • Samstag

## Abonnement:

Für die Schweiz:  
3 Monate Fr. 2.—  
6 Monate „ 3.—  
12 Monate „ 5.—Für das Ausland:  
3 Monate Fr. 3.—  
6 Monate „ 4.50  
12 Monate „ 7.50Vereins-Mitglieder  
erhalten das Blatt  
gratis.

## Insertate:

7 Cts. per 1 spatige  
Millimeterzeile oder  
deren Raum. — Bei  
Wiederholungen  
entsprechend Rabatt.  
Vereins-Mitglieder  
bezahlen 3 1/2 Cts.  
netto per Milli-  
meterzeile  
oder deren  
Raum.

Organ und Eigentum des

Schweizer Hotelier-Vereins

10. Jahrgang | 10<sup>me</sup> Année

Organe et Propriété de la

Société Suisse des Hoteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel \* TÉLÉPHONE 2406 \* Rédaction et Administration: Sternengasse No. 21, Bâle.

Mitglieder-Aufnahmen.  
Admissions.Signor Innocente Baciocchi, Hôtel Suisse,  
Locarno . . . . . 25Entrée en vigueur des horaires d'été  
au 1<sup>er</sup> mai.

Voici entre autres ce que dit le rapport annuel de l'Union suisse du commerce et de l'industrie au sujet de la pétition adressée au Conseil fédéral, pour obtenir l'avancement de l'entrée en vigueur des horaires d'été:

„A plusieurs reprises déjà, les cercles intéressés, appuyés par la partie du public utilisant surtout les communications avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, se sont efforcés d'obtenir que les horaires d'été des chemins de fer suisses entrassent en vigueur dès le 1<sup>er</sup> mai, au lieu du 1<sup>er</sup> juin. Cette question paraît à première vue être purement affaire de forme. Cependant, ces tentatives réitérées de décider les autorités compétentes à procéder à cette modification suffisaient à démontrer l'entrée en jeu d'intérêts matériels dont les représentants n'auraient pas de repos avant de voir, ne fût-ce que provisoirement, l'accomplissement de leurs desirs.

„Il s'agit en effet d'une question des plus importantes au point de vue économique: celle de savoir s'il ne serait pas possible d'obtenir pour la Suisse une ouverture plus hâtive de la saison des voyages d'été, et par là même un accroissement dans le rapport des capitaux placés dans les institutions servant au mouvement des étrangers, au sens le plus étendu du mot.

„L'opportunité de mesures de ce genre nous paraît amplement justifiée par l'importance même des intérêts qui y participeraient. Quant à savoir si leur exécution est possible, c'est une autre question. L'opinion affirmative — sous réserve des limites insurmontables tracées par les influences atmosphériques — se fonde sur la généralisation toujours croissante de l'habitude des voyages, et sur le fait, qui en découle, de l'affluence excessive qui règne, au gros de l'été, sur les lignes principales de communication et dans les centres du tourisme. Cette surabondance exerce une influence défavorable sur le confort réclamé par les touristes plus exigeants qui tendront par suite à éviter la Suisse, à moins qu'on ne réussisse à leur faciliter les voyages pendant les semaines qui précèdent et qui suivent la saison proprement dite. Pour atteindre ce but, il faut avant tout des moyens de communication commodes, ce qui pourrait être réalisé en avançant l'entrée en vigueur des horaires d'été mieux pourvus de trains rapides.

„On ne saurait certainement méconnaître que les efforts faits pour prolonger la durée de la saison des voyages en Suisse sont aussi opportuns que réalisables. De nos jours, alors que l'hiver même attire le citadin vers la montagne, on est devenu moins difficile pour le choix de l'époque d'un voyage, fût-ce même au nord des Alpes. L'augmentation croissante du nombre des employés à poste fixe, faisant partie de bureaux considérables, soit de l'Etat, soit des communes, soit encore de grandes entreprises commerciales, etc., nécessite une répartition plus extensive des congés, afin d'éviter de créer, durant les quelques mois de la haute saison, des lacunes par trop sensibles dans l'effectif du personnel. La plupart des hôtels de saison accordent des réductions de prix pour

le printemps et l'automne. Enfin, bien des personnes trouveront plus de plaisir à voyager ou profiteront mieux d'une villégiature en Suisse au printemps qu'avec l'agitation et la cherté des prix de la saison d'été.

„Dans les cercles intéressés au mouvement des étrangers, on paraît en réalité attendre beaucoup d'une entrée en vigueur plus prématurée des horaires d'été et surtout d'un prolongement de la durée de marche des express de saison. Nous en voulons pour preuve les efforts souvent réitérés faits pour obtenir la réalisation de ces aspirations. On peut être d'avis qu'il est un peu exagéré de parler du „développement éminent“ du mouvement des étrangers en Suisse, sans méconnaître pour cela, à titre de réflexion, la possibilité, en cette époque des communications rapides, d'un rapport étroit entre le début et la fin de la saison des voyages d'une part, et d'autre part l'existence de certains trains particulièrement favorables. Si l'accroissement de la circulation motive la création de trains plus fréquents, il n'en est pas moins évident, que l'existence de trains avantageux appellera la circulation pour laquelle ils sont créés.

„Les capitaux engagés dans l'industrie suisse des hôtels sont si énormes, que notre économie sociale doit s'intéresser vivement aux tentatives faites pour abréger la durée de l'inévitable haute-saison. On sait que le rapport moyen de ces capitaux est modéré et de plus instable et sujet à changer d'année en année. Or, plus la saison est courte, plus elle est exposée aux péripéties climatiques; plus elle est longue, plus les années se compensent entre elles. Tant en économie sociale qu'en économie privée, un rapport régulier est préférable à un rapport variable, son taux moyen fut-il même plus élevé. On ne devrait donc négliger aucune mesure propre à prolonger et par là même à rendre plus régulière la durée d'exploitation des hôtels. Les représentants de l'industrie hôtelière sont d'avis que le prolongement de la validité des horaires d'été et de la marche des express de saison sera de nature à exercer, sous ce rapport, une influence favorable. Nous n'avons pas lieu d'en douter, et nous croyons que l'importance des intérêts en jeu justifie un essai de réalisation de ces postulats.

„Nous reconnaissons l'inconvénient qui résulte du fait que les horaires définitifs des chemins de fer français et italiens ne sont pas encore connus le 1<sup>er</sup> mai et ne peuvent figurer dans les horaires et guides. Mais les chemins de fer allemands, autrichiens, hollandais, belges sont dans le même cas vis-à-vis de ces deux pays et de la Suisse elle-même, et selon toute apparence, ils sont parvenus cependant à surmonter cette difficulté. Le 1<sup>er</sup> mai est dès maintenant (nous parlons de l'année 1900) le jour d'entrée en vigueur des horaires d'été pour la plus grande partie de l'Europe centrale: outre l'Allemagne, nous citons la Suède, la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche-Hongrie (à la seule exception de la ligne de l'Ouest des chemins de fer d'Etat). En Belgique on a un horaire de printemps allant du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin. En France même, d'ailleurs, l'usage du 1<sup>er</sup> juin n'est pas général: le chemin de fer de l'Est, soit le réseau de beaucoup le plus important pour les relations de la Suisse avec la France et l'Angleterre, a adopté sur toutes ses lignes le 1<sup>er</sup> mai (peut-être, il est vrai, à titre exceptionnellement, à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris). Il en est de même avec les horaires d'été (ou de printemps?) de quelques lignes des chemins de fer de l'Ouest et d'Orléans. On trouve en outre en France comme dates d'ouverture le 1<sup>er</sup> et le 9 avril, le 15 mai et — rarement — le 1<sup>er</sup> juin. On ne saurait demander à la Suisse de tenir grand compte d'une confusion aussi chaotique.

„De même que la France, l'Italie ne connaît pas de date uniforme pour l'entrée en vigueur des horaires d'été; les dates les plus répandues sont le 15 mai et le 1<sup>er</sup> juin, celui-là pour les lignes d'accès du Gothard. Du reste, il ne faut pas perdre de vue que pour l'Italie, l'été est loin d'avoir au point de vue des voyages la même importance qu'au nord des Alpes; c'est plutôt au printemps et en automne que le mouvement des étrangers est le plus intense; il serait donc plutôt de l'intérêt des administrations de chemins de fer et du tourisme en général de prolonger la validité de l'horaire de printemps.

„En présence de ces faits, nous n'attachons aucune importance aux égard à prendre envers la France et l'Italie. Les lignes françaises et italiennes, comme le fait remarquer la pétition des sociétés suisses de développement, ne sauraient servir de modèles pour la Suisse. Du reste, les précédents établis paraissent indiquer chez les lignes françaises — pour autant du moins qu'elles participent à la circulation de l'Europe centrale — une tendance à se rattacher, d'ici à peu de temps, au système uniforme de l'Allemagne et des pays voisins. Quant à la Suisse, dont la circulation est alimentée essentiellement par l'Allemagne, l'adhésion au système allemand ne saurait que lui être favorable.

„Nous sommes donc amenés à recommander chaleureusement à votre bienveillant accueil les desiderata de l'Union des Sociétés suisses de développement, exposés et motivés dans sa pétition du 4 février 1901.

*Remarque de la Réd.* On sait que sur le préavis du Département des chemins de fer, le Conseil fédéral a pris cette pétition en considération, en ordonnant, à titre d'essai, l'entrée en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> mai 1902 des horaires d'été.

Es ist Pflicht der Presse, namentlich derjenigen, welche die Interessen einer Korporation oder einer bestimmten Berufsgruppe zu vertreten hat, ihre Leser auf dem Laufenden zu halten. Wir sollen es leider auch dann thun, wenn es sich um ein Thema handelt, das schon seit Jahren abgedroschen gilt, und zwar derart abgedroschen, dass es uns widerstrebt, die entsprechende Überschrift unserem Artikel voranzusetzen.

Also: Der Verein schweiz. Geschäftsreisender ist auf der Suche nach dem „Stein der Weisen“, mit welchem die Trinkgelderfrage zu einer allgemein befriedigenden Lösung gebracht werden kann. Der genannte Verein anerkennt nur den Bahnhof- und Etappenportier, event. das Zimmermädchen, als Trinkgeldberechtigter und bringt er hierfür folgende Normen in Vorschlag:

|                                                                                                          |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Minimalexte                                                                                              | 25 Cts.      |
| Für das Kleiderreinigen, sofern man es nicht selber besorgt, für 1—2 Stück                               | 30 Cts.      |
| Für Reinigen einer ganzen Kleidung (inkl. Hemkelabreissen und wieder anziehen)                           | 50 Cts.      |
| Soviel sollte der Reisende ohne Gepäck etwa in Anschlag bringen.                                         |              |
| Für Reisende mit Gepäck könnte man eine Skala aufstellen, wie folgt:                                     |              |
| Für Handkoffer aufs Zimmer Tragen und an Omnibus oder Bahnhof besorgen, je nach Distanz bis zum Bahnhofe | 30—50 Cts.   |
| 1 Koffer klein oder gross bis zu 1 Kilometer Entfernung hintragen und -fahren                            | 50 Cts.      |
| inklusive Wiederholen                                                                                    | 80 Cts.      |
| 2 Koffer klein oder gross. 1 Weg hin und her                                                             | Fr. 1.— Cts. |
| 3 und mehr Koffer 1 Weg hin und her                                                                      | 1.— Cts.     |
|                                                                                                          | 1.50 Cts.    |

Bei diesen Vorschlägen sind die Ansätze jedenfalls nicht zu hoch genommen. Wenn nun nochmalige Spedition im Tage stattfindet, so thut man am besten, man vereinbart zum Voraus den Preis mit dem hotele de peine. Da wo der Reisende Ausstellungen im Hotel macht, ist kein Trinkgeld für extra Leistung zu verabfolgen, wenn dafür der Zimmerzins erhöht wurde. Für das Arrangement und Abbrechen der Tische oder Gestelle oder für mehr verursachte Arbeit für das Zimmermädchen ist ein Trinkgeld auch am Platz.

Für das Auf- und Abladen der Koffer gebe ich selten etwas, wenn mir Omnibus für Gepäck berechnet wird; es kommt eben auf die Anrechnung an. Nach meiner Ansicht sind das so die regelmässigen Leistungen, für die man in die Tasche langen muss, und sie könnten fest normiert werden, dann weiss ein Jeder, was er zu zahlen resp. zu fordern hat. Den Hotelportiers könnte ein derartiger, vom Verein schweiz. Geschäftsreisender normierter Tarif zugestellt werden; damit würden Chicanen von Seite des Personals aufhören; allerdings dürfte der Reisende sich natürlich auch nicht drücken wollen, wie es oft vorkommt.

Dieser Tarif soll mittelst einer Eingabe an den Schweizer. Hotelier-Verein und den Schweiz. Hotelangestelltenverein gemeinschaftlich durchberaten und verbindlich erklärt werden. Dass bei der Begründung dieses Antrages, welcher im „Merkur“ vom 14. September einlässlich behandelt wird, die Hoteliers mit Rücksicht auf das übrige trinkgeldnehmende Personal nicht glimpflich behandelt werden, ist selbstverständlich, doch hat man keinen Grund, sich hierüber aufzuregen; es sind die stereotypen Phrasen vom Nichtbezahlen der Angestellten, von dem Zwang, sie auf den Trinkgeldbettel anzuweisen. Wir glauben, das Organ des Vereins schweiz. Geschäftsreisender hätte klüger gethan, die Frage weniger leidenschaftlich und dafür mehr sachlich zu behandeln, um nicht zum Vorhergehenden ein Eintreten in die Materie aufs Spiel zu setzen.

Der Zürcher „Gastwirt“, der sich trotz allem immer noch gerne als den Pionier der Hoteliers aufspielt, bläst diesmal in das Horn der Geschäftsreisenden, er argumentiert u. a. wie folgt: „Der Portier bringt dem Patron die Kundschaft ins Haus, erhält dafür einen lächerlich kleinen Betrag als Salär, alles andere muss aus den Reisenden herausgeklopft werden.“ Der „Gastwirt“ hätte noch beifügen können, dass der Hotelier die Nahrungsmittel zur Beköstigung des Portiers geschenkt bekommt.

Die Angestellten sind selbstverständlich immer zu gewinnen, wenn es sich um die Trinkgeldfrage, oder besser gesagt, um eine dem Trinkgeld entsprechende Höherbezahlung handelt. Die ganz Schläuen wünschen dies deshalb, weil sie sich sagen: Die Trinkgelder werden trotzdem fliessen. Schon jetzt ist mancher Portier oder Concierge punkto Verdienst besser daran, als sein Brotherr.

Im Uebrigen werden wir auf die Sache vorläufig nicht näher eingehen. Wie sagt doch der Volksmund, wenn an ein Thema, bei welchem nichts herauskommt, Zeit und Mühe vergeudet wird? Strohhäuser dreschen.

**Ueber die Geschichte des Salats** enthält die „Köln. Volksztg.“ eine Plauderei, der wir folgendes entnehmen: „Die Franzosen geniessen den Ruf, dass nur sie es verstehen, einen Salat „rationell“ zuzubereiten. Alexander Dumas Vater widmet in seinem „Dictionnaire de cuisine“ dem Salat ein grosses Kapitel. Es wird vielfach behauptet, dass in der Küche keine einzige Speise so irrationell behandelt wird, wie gerade der Salat. In den meisten Fällen sei er, wie ein geistreicher Schriftsteller er sich aus